

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2019**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A PRIS ACTE DES :**

Relevé des décisions du bureau communautaire du 21 mars 2019.

Relevé des décisions relevant de la délégation d'attributions au Président.

Liste des marchés à procédure adaptée signés par le Président sur l'année 2018.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**A ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** le compte-rendu du conseil communautaire du 7 février 2019.

**A PROCEDE A l'installation de Madame Isabelle RECIO** en remplacement de Monsieur Jean-Pierre NOYELLES au sein du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** le choix de la société **ENGIE ENERGIE SERVICES** en tant que **concessionnaire de service public, pour le déploiement d'une géothermie profonde et du réseau de chaleur associé sur le territoire de Champs-sur-Marne et de Noisiel**, pour une période 25 ans. - **A APPROUVE** les termes du contrat de concession de service public pour la réalisation et l'exploitation d'un réseau de chaleur issue d'une géothermie au Dogger profonde sur les Communes de Champs sur Marne et de Noisiel et ses annexes. - **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout document y afférent.

**A PROCEDE à l'élection du 12ème vice-président. Mme Isabelle RECIO**, seule candidate, recueillant 60 voix sur 65, a été élue **A LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES** ; elle aura pour délégation de fonctions le tourisme et l'évènementiel.

**A PROCEDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES à la modification de la composition de la commission Sport/Culture/Tourisme**, comme suit : M. Jean-Pierre NOYELLES est remplacé par **Mme Isabelle RECIO**.

**A ETE DESIGNEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Mme Isabelle RECIO** pour siéger au sein du conseil d'administration de Marne et Chantier Habitat (catégorie « élus au sein de l'organe délibérant de la collectivité de rattachement »).

**A PROCEDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES à la modification de la composition de la commission consultative des services publics locaux, comme suit : M. Jean-Pierre NOYELLES est remplacé par Mme Monique COULAIS**

**A ETE DESIGNEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Mme Monique COULAIS représentante suppléante de la CAPVM au sein du conseil d'administration du collège René GOSCINNY à Vaires-sur-Marne, M. Jean-Louis GUILLAUME devenant le représentant titulaire.**

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES les statuts du SIAM** modifiant notamment les compétences et les missions du syndicat.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (M. VANDERBISE NE PREND PAS PART AU VOTE) l'adhésion au Groupement d'intérêt public « ID77 »** et la convention constitutive, sous réserve de son approbation par le Préfet de Département.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (2 ABSTENTIONS : M. ALAIN KELYOR, MME MICHELLE FABRIGAT) le Budget Primitif principal 2019** dont la balance se présente comme suit :

Investissement

Dépenses 53 625 055.38 €  
Recettes 53 625 055.38 €

Fonctionnement

Dépenses 139 211 536.68 €  
Recettes 139 211 536.68 €

**A VOTE** le Budget Primitif Principal 2019 de la Communauté d'agglomération par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (2 ABSTENTIONS : M. ALAIN KELYOR, MME MICHELLE FABRIGAT) le Budget Primitif annexe assainissement secteur Val Maubuée 2019** dont la balance se présente comme suit :

Investissement

Dépenses 2 148 258.40 €  
Recettes 2 148 258.40 €

Exploitation

Dépenses 2 490 832.00 €  
Recettes 2 490 832.00 €

**A VOTE** le Budget Primitif (Budget annexe assainissement secteur Val Maubuée) 2019 de la Communauté d'agglomération par chapitre en section d'exploitation et en section d'investissement,

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (2 ABSTENTIONS : M. ALAIN KELYOR, MME MICHELLE FABRIGAT) le Budget Primitif annexe assainissement secteur Marne et Chantereine 2019** dont la balance se présente comme suit :

Investissement

Dépenses 3 122 574.00 €  
Recettes 3 122 574.00 €

Exploitation

Dépenses 3 804 000.00 €  
Recettes 3 804 000.00 €

**A VOTE** le Budget Primitif (Budget annexe assainissement secteur Marne et Chantereine) 2019 de la Communauté d'agglomération par chapitre en section d'exploitation et par chapitre/ opération en section d'investissement.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (2 ABSTENTIONS : M. ALAIN KELYOR, MME MICHELLE FABRIGAT)**  
**le Budget Primitif annexe assainissement secteur Brie Francilienne 2019** dont la balance se présente comme suit :

Investissement

Dépenses 3 696 157.00 €  
Recettes 3 696 157.00 €

Exploitation

Dépenses 1 892 700.00 €  
Recettes 1 892 700.00 €

**A VOTE** le Budget Primitif (Budget annexe assainissement secteur Brie Francilienne) 2019 de la Communauté d'agglomération par chapitre en section d'exploitation et en section d'investissement.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (2 ABSTENTIONS : M. ALAIN KELYOR, MME MICHELLE FABRIGAT)**  
**le Budget Primitif annexe eau 2019** dont la balance se présente comme suit :

Investissement

Dépenses 200 082.00 €  
Recettes 200 082.00 €

Exploitation

Dépenses 250 000.00 €  
Recettes 250 000.00 €

**A VOTE** le Budget Primitif (Budget Eau) 2019 de la Communauté d'agglomération par chapitre en section d'exploitation et en section d'investissement.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (2 ABSTENTIONS : M. ALAIN KELYOR, MME MICHELLE FABRIGAT)**  
**le Budget Primitif annexe restaurant communautaire 2019** dont la balance se présente comme suit :

Investissement

Dépenses 149 716.00 €  
Recettes 149 716.00 €

Fonctionnement

Dépenses 1 540 276.00 €  
Recettes 1 540 276.00 €

**A VOTE** le Budget Primitif (restaurant communautaire) 2019 de la Communauté d'agglomération par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (2 ABSTENTIONS : M. ALAIN KELYOR, MME MICHELLE FABRIGAT)**  
**Le Budget Primitif annexe immeuble de rapport 2019** dont la balance se présente comme suit :

Investissement

Dépenses 359 991.00 €  
Recettes 359 991.00 €

Fonctionnement

Dépenses 995 039.00 €  
Recettes 995 039.00 €

**A VOTE** le Budget Primitif (immeuble de rapport) 2019 de la Communauté d'agglomération par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (2 ABSTENTIONS : M. ALAIN KELYOR, MME MICHELLE FABRIGAT)**  
**le Budget Primitif annexe canalisation transport** dont la balance se présente comme suit :

Investissement

Dépenses 280 105.00 €  
Recettes 280 105.00 €

Exploitation

Dépenses 1 628 600.00 €  
Recettes 1 628 600.00 €

**A VOTE**

le Budget Primitif (Budget Canalisation transport) 2019 de la Communauté d'agglomération par chapitre en section d'exploitation et en section d'investissement.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (2 ABSTENTIONS : M. ALAIN KELYOR, MME MICHELLE FABRIGAT)**  
**le Budget Primitif annexe Nautil 2019** dont la balance se présente comme suit :

Investissement

Dépenses 1 072 716.60 €  
Recettes 1 072 716.60 €

Fonctionnement

Dépenses 4 423 259.00 €  
Recettes 4 423 259.00 €

**A VOTE**

le Budget Primitif (Nautil) 2019 de la Communauté d'agglomération par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

**A ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (2 ABSTENTIONS : M. ALAIN KELYOR, MME MICHELLE FABRIGAT)**  
**les montants d'attributions de compensation 2019** suivants :

• Champs sur Marne	7 085 885.00 €
• Croissy Beaubourg	-156 110.00 €
• Emerainville	1 981 629.00 €
• Lognes	2 448 690.00 €
• Noisiel	5 045 852.00 €
• Torcy	5 792 518.00 €
• Roissy en Brie	282 076.66 €
• Pontault Combault	4 206 207.25 €
• Brou sur Chantereine	251 410.70 €
• Chelles	3 397 437.95 €
• Courtry	782 683.10 €
• Vaires sur Marne	2 627 597.17 €

**A PRECISE**

que ces montants pourront être modifiés en cas de transfert de nouvelles compétences après approbation des rapports de la CLECT par l'ensemble des conseils municipaux des communes membres à la majorité qualifiée.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (2 ABSTENTIONS : M. ALAIN KELYOR, MME MICHELLE FABRIGAT)**  
**le programme d'emprunts suivant pour l'année 2019 :**

- 16 251 071.01 € pour le budget principal
- 0 € pour le budget annexe eau
- 0 € pour le budget annexe assainissement- Secteur Marne la Vallée / Val Maubuée
- 1 937 030.00 € pour le budget annexe assainissement- Secteur Brie Francilienne
- 1 312 887.62 € pour le budget annexe assainissement – Secteur Marne et Chantereine
- 39 851.00 € pour le budget annexe de la canalisation de transport
- 221 000.00 € pour le budget annexe des immeubles de rapport
- 22 316.00 € pour le budget annexe du restaurant communautaire
- 456 650.00 € pour le budget annexe du Nautil

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (2 ABSTENTIONS : M. ALAIN KELYOR, MME MICHELLE FABRIGAT)**  
les taux suivants pour l'année 2019 :

	Taux 2019
Taxe d'habitation	7,99 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	0,00 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	3,80 %
Cotisation foncière des entreprises	26,43 %

**A CHARGE** le Président d'informer les services fiscaux afin de permettre la confection des rôles d'imposition.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (2 ABSTENTIONS : M. ALAIN KELYOR, MME MICHELLE FABRIGAT)**  
la motion relative à la politique de l'Etat en matière de fiscalité locale et demande :

- que tout projet de réforme relative à la fiscalité locale fasse l'objet d'une concertation approfondie et d'une évaluation précise de son impact pour toutes les strates de collectivités.
- que l'Etat s'engage sur une véritable stabilité et visibilité des ressources des collectivités. A ce titre, les éventuels effets à la baisse doivent être lissés sur une période suffisamment longue pour ne pas déstabiliser les collectivités et mettre en péril leurs projets d'investissements.
- que la réforme de la fiscalité locale voulue par le Gouvernement préserve une capacité de modulation des taux par les collectivités, afin que les actions de développement économique aient un impact positif pour l'ensemble des habitants.

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (2 ABSTENTIONS : M. ALAIN KELYOR, MME MICHELLE FABRIGAT)**  
d'appliquer pour 2019 un taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères de 9.51% sur la commune de Pontault Combault, qui sera intégralement reversé au SIETOM,

**A CHARGE** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

**A AUTORISE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (2 ABSTENTIONS : M. ALAIN KELYOR, MME MICHELLE FABRIGAT)**  
Monsieur le Président à engager une **procédure de passation d'un marché public pour assurer la fourniture de denrées alimentaires et autres destinées au restaurant communautaire** (site de l'Arche Guédon à Torcy et centre technique intercommunal à Croissy-Beaubourg), dont les caractéristiques essentielles et le montant prévisionnel sont énoncées ci-dessous :

- Appel d'offres ouvert sans minimum et sans maximum, sous forme d'accord-cadre à bons de commande,
- Marché alloti en fonction des familles de produits,
- Montant prévisionnel annuel de 462 000€ HT,
- Marché passé pour une durée d'un an, reconductible trois fois, sans pouvoir excéder quatre ans.

**A AUTORISE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (2 ABSTENTIONS : M. ALAIN KELYOR, MME MICHELLE FABRIGAT)**  
Monsieur le Président à passer un **accord-cadre multi-attributaires à bons de commande relatif à l'achat de matériel d'entretien des espaces verts** sans minimum et sans maximum annuel.

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (2 ABSTENTIONS : M. ALAIN KELYOR, MME MICHELLE FABRIGAT) sauf pour l'Association de chasse de Marne-la-Vallée A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (1 VOIX CONTRE : M. ALAIN LECLERC)** l'attribution de subventions aux associations suivantes pour l'année 2019 :

<b>ASSOCIATION</b>	<b>MONTANT</b>
<b>EPCC</b> ( <i>Mme Annie DENIS, Présidente de l'EPCC, ne prend pas part au vote</i> )	1 904 647 €
<b>Théâtre de Chelles</b>	140 000 €
<b>Collectif du Printemps du Jazz</b>	3 500 €
<b>Livre en Tête</b>	650 €
<b>EMOHC</b>	423 018 €
<b>Union locale des MJC-MPT-Centres sociaux</b>	3 000 €
<b>Relais Jeunes 77</b>	21 500 €
<b>Empreintes</b>	16 370 €
<b>ADIL 77</b> ( <i>M. Brice RABASTE, Président de l'ADIL77, ne prend pas part au vote</i> )	900 €
<b>Association de chasse de Marne-la-Vallée</b>	2 850 €
<b>Le Rucher Lognot</b>	475 €
<b>Planète Val Maubuée</b>	18 266 €
<b>La Luciole Vairoise</b>	11 000 €
<b>Seine-et-Marne Environnement</b>	24 000 €
<b>Mission Locale pour l'Emploi de Marne-la-Vallée / Val Maubuée</b> ( <i>M. Paul MIGUEL, Président de la MLE, ne prend pas part au vote</i> )	328 280 €
<b>Mission Locale du Bassin Chellois</b> ( <i>M. Alain MAMOU, Président de la Mission Locale du Bassin Chellois, ne prend pas part au vote</i> )	166 500 €
<b>M2IE</b> ( <i>M. Gérard EUDE, Président de la M2IE, ne prend pas part au vote</i> )	280 000 €
<b>IINO 77</b> ( <i>M. François BOUCHART, Président de l'IINO77, ne prend pas part au vote</i> )	99 750 €
<b>E2C</b>	100 000 €
<b>Salon de l'Intelligence de la Main et de la Technologie</b>	2 500 €
<b>REBOND 77</b>	6 500 €
<b>ACJUSE</b>	1 100 €
<b>CERAF MEDIATION</b>	2 665 €
<b>FRANCE VICTIMES 77 (ex AVIMEJ)</b>	17 000 €
<b>CIDFF91</b>	32 544 €
<b>CCI 77 (pépinière)</b>	15 000 €
<b>Initiative Nord Seine et Marne</b>	35 000 €
<b>FABLAB DESCARTES</b> ( <i>M. Gérard EUDE, Président de FABLAB Descartes, ne prend pas part au vote</i> )	40 000 €

<b>Agence Marne la Vallée Descartes développement</b> (M. Gérard EUDE, Président de l'Agence MLV Descartes Développement, ne prend pas part au vote)	260 000 €
<b>Incubateur Marne la Vallée Descartes Innovation</b> (M. Gérard EUDE, Président de l'Incubateur MLV Descartes Innovation, ne prend pas part au vote)	180 000 €

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES d'adopter à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 des tarifs communs à l'ensemble du réseau des 4 piscines de la Communauté d'Agglomération Paris- Vallée de la Marne, selon la typologie suivante selon le tableau des tarifs :**

		<b>Tarif réseau proposé</b>
<b>Tarif extérieur</b>	Entrée unitaire extérieur	4,10 €
	10 entrées extérieur	33,00 €
	10 heures matin-midi extérieur	18,00 €
	Abo. annuel extérieur	165,00 €
<b>Tarif résident</b>	Entrée unitaire T. plein résident	<b>3,35 €</b>
	Entrée unitaire T. réduit résident	<b>2,20 €</b>
	10 entrées T. plein résident	27,60 €
	10 entrées T. réduit résident	18,50 €
	10 heures matin-midi résident	12,00 €
	Abo. annuel T. plein résident	138,00 €
	Abo. annuel T. réduit résident	99,00 €
<b>Tarif entrées cours privés</b>	5 entrées cours résident TP (= (e*5)+4€)	20,75 €
	5 entrées cours résident TR (= (e*5)+4€)	15,00 €
	10 entrées cours résident TP (= 10e+8€)	35,60 €
	10 entrées cours résident TR (= 10e+8€)	26,50 €
	5 entrées cours extérieur TP (= (e*5)+4€)	24,50 €
	10 entrées cours extérieur TP (= 10e+8€)	40,60 €
TP=Tarif Plein TR= Tarif Réduit		
<b>Réédition badge perdu/volé/oublié</b>		<b>5,00 €</b>

<b>Harmonisation proposée</b>	
<b>Eligibilité au tarif réduit</b>	<p style="text-align: center;"><b>Pour les résidents uniquement</b></p> <p>Enfant de 6 à 18 ans,  <u>Sur présentation d'un justificatif</u> : demandeurs d'emploi, allocataires du RSA, étudiants résidents et étudiants du territoire, seniors âgés de plus de 60 ans, familles nombreuses, personnes handicapées attestant d'une incapacité supérieure à 80 % et leur accompagnant</p>
<b>Eligibilité à la gratuité</b>	Enfant de moins de 6 ans résidents.

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES d'approuver le nouveau protocole mis à jour par les Centres Musicaux Ruraux** ainsi que le nouveau tarif horaire annuel de 1 901,50 € TCC à compter du 1er janvier 2019. - **A AUTORISE** Monsieur le Président à signer le protocole d'accord fixant les modalités de ce partenariat avec les Centres Musicaux Ruraux ainsi que tout document y afférent.

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES d'adhérer à la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne à « l'association des villes universitaires de France » (AVUF).** - **A AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette affaire, et à verser la somme de 1 500 € correspondant à la cotisation annuelle 2019.

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES de signer le contrat de cession permettant à la CA PVM d'être propriétaire de la marque « OXY'TRAIL La course est dans notre nature »** à l'euro symbolique.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES l'extension du périmètre de veille foncière EPFIF sur le secteur Sud et Est du parc de la Mairie de Courtry dit « Lucie Aubrac »** et l'augmentation du montant d'intervention correspondant. - **A AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 à la Convention d'Intervention Foncière entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF), la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne et la Commune de Courtry ainsi que tous les actes en découlant.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES l'avenant n°2 à la convention de Délégation de Service Public pour la gestion de la gare routière de Chelles passée avec la Société des Transports du Bassin Chellois (STBC),** ainsi que le tableau de répartition des missions. - **A AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 et tout document y afférent.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES l'avenant n°1 à la convention relative à la participation du Département aux actions à mener sur le pôle gare de Torcy.** – **A AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 et tout document y afférent.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la cession à la commune de Vaires-sur-Marne des abris voyageurs** situés sur son territoire à titre gracieux.

**A AUTORISE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** Monsieur le Président à engager la **procédure de passation du marché public de fourniture et livraison de sel routier pour le déneigement** dont le montant prévisionnel est de 500 000 € HT sur 4 ans. - **A AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit marché et tout document y afférent.



**A AUTORISE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** Monsieur le Président à engager la **procédure de passation du marché public de la location, enlèvement de bennes et traitement de déchets** sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Paris – Vallée de la Marne dont le montant prévisionnel est de 500 000 € HT sur 4 ans. - **A AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit marché et tout document y afférent.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** la convention de principe de remise de propriété, de gestion et d'entretien relative aux aménagements de l'élargissement de la Francilienne. - **A AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit marché et tout document y afférent.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** la convention particulière de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réaménagement de la plaine du Bel Air – Quartier de l'Arche Guédon à Torcy. - **A AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit marché et tout document y afférent.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** la convention de cofinancement avec la ville de Chelles pour la réalisation d'un sondage carotté rue Alexandre Bickart et d'investigations complémentaires. - **A AUTORISE** le Président à signer le contrat et toutes les pièces y afférent.

**A VALIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** le schéma de cohérence et d'orientation paysagère de l'Agglomération Paris-Vallée de la Marne.

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** (1 ABSTENTION : MME MONIQUE COULAIS) de dissoudre l'Office de Tourisme Paris – Vallée de la Marne le 30 juin 2019 et de reprendre à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 sa gestion sous forme de régie dotée de la seule autonomie financière, et assortie d'un budget annexe.

**A PROCEDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** à la désignation des membres titulaires et suppléants du jury du marché global de performance, pour la construction d'un Centre Aquatique Intercommunal, chargé d'examiner et de formuler un avis motivé sur les candidatures et les offres, - ces membres ayant voix délibérative -, comme suit :

- Le Président du jury : Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération ou son représentant,
- Les membres de la Commission d'appel d'offres :
  - o Titulaires :
    - M. Patrick RATOUCHNIAK
    - M. Daniel GUILLAUME
    - M. Stéphane FINANCE
    - M. Jean-Louis GUILLAUME
    - Mme Michelle FABRIGAT
  - o Suppléants :
    - Mme. Lydie AUTREUX
    - M. Gérard TABUY
    - Mme Danielle GAUTHIER
    - M. Meziane BENARAB
    - M. Jean-Emmanuel DEPECKER
- Les personnalités suivantes dont la participation présente un intérêt au regard de l'objet du marché global de performance :
  - o Antonio DE CARVALHO, vice-président chargé de l'entretien du patrimoine, des travaux et de la voirie communautaire,
  - o Jean-Claude GANDRILLE, vice-président chargé des finances et des marchés publics ;
  - o Bernard NAIN, vice-président chargé des équipements et de la politique sportive communautaire ;
  - o Maud TALLET, conseillère communautaire, maire de Champs-sur-Marne.

**A VOTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** une motion interpellant le groupe Kingfisher, propriétaire de l enseigne Castorama, sur les conséquences économiques et sociales de la fermeture annoncée de son magasin de Pontault-Combault.

**A AUTORISE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** Monsieur le Président à engager la **procédure de passation du marché public dans le cadre du projet de gestion des aires d'accueil des gens du voyages situées à Pontault-Combault et Roissy-en-Brie**, dont les caractéristiques essentielles sont :

- L'accueil des familles
- L'application du règlement intérieur
- La gestion administrative et comptable
- La gestion technique des aires
- La mise en place et le suivi d'une télégestion
- L'interface entre les voyageurs et les services publics
- La promotion de l'accompagnement social et éducatif

Pour un montant prévisionnel est de 600 000 € HT sur une durée totale de 5 ans.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50*

*Date affichage : 11 avril 2019*